

# Dossier de candidature

**B.A.F.A & PSC1**

**EBER 2023**



# Règlement

---

## **Article 1 : Conditions d'inscription**

Les conditions pour bénéficier de l'aide par la Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône (EBER) sont les suivantes :

- Avoir au moins 16 ans le 1<sup>er</sup> jour de la formation générale
- Résider sur l'une des 37 communes<sup>1</sup> d'Entre Bièvre et Rhône Communauté de Communes
- Démontrer sa motivation
- Choisir une structure tutrice, qui pourra accompagner le candidat dans les différentes démarches du dispositif, parmi les structures enfance jeunesse présentes sur le territoire de la Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône et partenaires du dispositif (cf. la liste des structures partenaires en annexe).

## **Article 2 : Sélection des candidatures**

**Le dispositif est ouvert pour 30 stagiaires par an.**

Pour être sélectionnés, les personnes doivent retirer un dossier de candidature. Tout dossier incomplet sera refusé.

Pièces à fournir :

- Le présent dossier complété et signé (pour les mineurs, signature du jeune et d'un représentant légal)
- Un CV
- Une attestation d'assurance en responsabilité Civile
- Une attestation CAF du quotient familial

Les jeunes remplissant les conditions et dont le dossier sera complet seront convoqués devant un jury qui évaluera leur motivation ainsi que la cohérence de leur projet.

Suite à cet entretien, une décision d'accord ou de refus motivé sera notifiée au jeune par téléphone et par mail ou SMS.

À tout moment, dans le parcours de demande d'aide, le jeune peut être réorienté vers un partenaire s'il est considéré que son projet n'est pas suffisamment construit.

### **Le jury sera composé :**

- Le vice-président en charge de la Petite enfance et/ou la conseillère déléguée à l'Enfance Jeunesse ou un élu de la commission
- Un à deux représentants des structures socio-éducatives du territoire
- Un représentant des services de la Communauté de Communes

**En 2023, la Communauté de Communes organisera 2 sessions sur le territoire dans la limite de 15 places par an.**

---

<sup>1</sup> \*37 communes :

*Agnin, Anjou, Assieu, Auberives sur Varèze, Beaurepaire, Bellegarde Poussieu, Bougé Chambalud, Chalon, Chanas, Cheyssieu, Clonas sur Varèze, Cour et Buis, Jarcieu, La Chapelle de Surieu, Le Péage de Roussillon, Les Roches de Condrieu, Moissieu sur Dolon, Monsteroux Milieu, Montseveroux, Pact, Pisieu, Pommier de Beaurepaire, Primarette, Revel Tourdan, Roussillon, Sablons, Saint Alban du Rhône, Saint Barthélémy, Saint Clair du Rhône, Saint Julien de l'Herms, Saint Maurice l'Exil, Saint Prim, Saint Romain de Surieu, Salaise sur Sanne, Sonnay, Vernioz, Ville sous Anjou.*

### **Article 3 : Déroulement du projet**

BAFA EBER se compose en **quatre parties** :

1. Une session de formation générale de 9 jours : BAFA + PSC1.

Deux sessions sur le territoire en externat (=le repas de midi n'est pas fourni) :

- 2<sup>ème</sup> semaine des vacances scolaire de février à Beaurepaire
- ou
- 2<sup>ème</sup> semaine des vacances scolaire d'octobre à St Clair du Rhône

2. Un stage pratique de 14 jours

3. 30h00 de bénévolat

En contrepartie de l'aide financière apportée par la Communauté de Communes, le jeune devra accomplir 30h00 de bénévolat dans le cadre d'animations socio-culturelles ou de projets d'intérêt collectif, qu'ils soient éducatifs (accompagnement à la scolarité), sociaux ou solidaires (associations caritatives par exemple) de la préparation de l'action à sa réalisation, ou sur l'organisation de manifestations sportives, culturelles....

Un contrat d'engagement bénévole sera signé entre l'association et le jeune (ou les parents pour les mineurs). Le jeune devra finaliser son stage de bénévolat avant la session d'approfondissement.

4. Une session d'approfondissement ou de perfectionnement (6 ou 8 jours en internat ou demi-pension).

La Communauté de communes assurera la coordination du suivi des jeunes en lien avec les différentes structures partenaires.

### **Article 4 : Choix de la structure tutrice**

Chaque stagiaire sera suivi par une structure jeunesse ou le Point Information Jeunesse implanté sur le territoire de l'intercommunalité. Cette structure tutrice s'engage à accompagner les jeunes dans leur démarche. Cet accompagnement se concrétisera notamment par la dénomination d'un animateur référent qui aura un rôle de suivi, de conseil et d'information auprès du jeune.

Le jeune stagiaire s'engage à rencontrer son tuteur après chaque étape (formation générale, stage pratique, bénévolat et session d'approfondissement) afin de faire un point intermédiaire et bilan.

C'est au jeune candidat de démarcher les structures jeunesse du territoire et de trouver une structure s'engageant à l'accompagner sur ce dispositif.

Une liste des structures jeunesse est jointe au présent dossier.

Il est rappelé que la structure tutrice n'est pas forcément celle qui vous proposera un stage pratique. Dans cette hypothèse, il vous appartient de faire les démarches pour trouver un stage pratique en envoyant CV et lettre de motivation en direction des structures jeunesse, centres sociaux (même liste).

### **Article 5 : Prise en charge du coût du BAFA/PSC1 par la communauté de communes**

#### **Prise en charge du coût du BAFA/PSC1 par la communauté de communes**

Le coût total de la formation BAFA (les 3 étapes) s'élève en moyenne entre 800 et 1000 euros.

La Communauté de Communes s'engage à financer à hauteur de 40 à 70% du coût total du BAFA/PSC1, en fonction du quotient familial CAF, établi selon le barème suivant :

QUOTIENT FAMILIAL CAF	DEDUCTION
De 0 à 610	70%
De 611 à 915	50%
+ de 915	40%

**Le Pass' Région prend en charge le PSC1 sur présentation de la carte.**

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) verse une bourse après la session d'approfondissement du BAFA, qui s'élève à 91.47 euros (106.71 euros pour les formations centrées sur l'accueil du jeune enfant). Cette bourse est cumulative avec l'aide financière apportée par la Communauté de Communes.

L'aide financière de la CAF est versée après l'inscription à la troisième session, et doit être demandée dans un délai de 3 mois suivant l'inscription.

En 2022, la CAF Isère apportait une aide supplémentaire pour les personnes qui ont un Quotient Familial inférieur à 800 soit 200 € sur la formation générale et 200 € sur la partie approfondissement.

En 2023, cette aide devrait être reconduite mais nous n'en connaissons pas encore les modalités au moment de l'écriture de ce dossier (décembre 2022). Nous vous tiendrons informés.

Certains Comités d'Entreprises (CE) peuvent apporter une aide. Renseignez-vous auprès de votre employeur.

Par exemple, le COS 38, en fonction de l'âge du candidat (moins de 25 ans) peut vous aider à hauteur de 110 € par an cumulable avec les 110€ accordés par les organismes de formation suivants : CEMEA, IFAC, FRANCAS et AROEVEN.

## **Article 6 : Engagement**

Une fois sélectionné(e), le (la) jeune s'engage à aller jusqu'au bout du projet.

Mise à part une embauche professionnelle sur présentation d'un justificatif, aucune dispense d'absence ne sera acceptée lors de sa contribution citoyenne ou de la formation générale BAFA.

Tout jeune qui abandonne en cours de projet ou manque à une activité bénévole ne pourra demander aux organisateurs la prise en charge de sa formation BAFA.

Une convention tripartite sera signée entre le jeune, la Communauté de Communes et la structure tutrice rappelant les engagements de chacune des parties.

## **Article 7 : Dépôt et acceptation du règlement**

La participation à la formation BAFA entraîne l'acceptation du présent règlement dans son intégralité. L'organisateur se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent règlement.

**A noter** : En cas de défaillance ou de non-respect des engagements du stagiaire, la Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône mettra fin à la convention.

# Présentation du candidat

PHOTO  
D'IDENTITE  
OBLIGATOIRE

Sexe :  F  M

Prénom : ..... Nom : .....

Date de naissance : \_\_/\_\_/----

Lieu de naissance : \_\_\_\_\_ Département/Pays : \_\_\_\_\_

Adresse : .....

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : .....

Téléphone fixe : \_\_/\_\_/\_\_/\_\_ Téléphone portable : \_\_/\_\_/\_\_/\_\_

Adresse e-mail (**OBLIGATOIRE**) : \_\_\_\_\_

## Situation

- Lycéen(ne)  Etudiant(e)  En recherche d'emploi  
 Autre.....

N° d'inscription (**OBLIGATOIRE**) obtenu sur [www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd](http://www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd) : \_\_\_\_\_

- J'accepte que mes coordonnées soient diffusées aux autres stagiaires pour vous permettre d'organiser du co-voiturage.  
 J'autorise les organisateurs à utiliser mon image

## Inscription Formation Générale BAFA + PSC1

du 11 au 19 février 2023 à Beaurepaire au centre social de l'Île du Battoir, 424 €<sup>2</sup>

**Ou**

du 28 octobre au 5 novembre 2023 à St Clair du Rhône à l'école Glay, 424 €  
(Formation : **Jour férié, samedi et dimanche inclus**)

**Inscription Approfondissement ou qualification (à remplir plus tard)**

Thème : ..... Organisme : .....

Date : .....

**Signature** – précédée de la mention « lu et approuvé » incluant le règlement  
(Si le jeune est mineur, signature du jeune et d'un représentant légal)

<sup>2</sup> 424 € = 379 € BAFA + 45 € PSC1

## Autorisation Parentale (pour les mineurs)

---

Je soussigné(e) : .....

Adresse : .....

Téléphone domicile : \_\_\_\_ \_\_\_\_ \_\_\_\_ Téléphone portable : \_\_\_\_ \_\_\_\_ \_\_\_\_

Agissant en tant que parent ou tuteur ou responsable légal du jeune :

Nom et prénom du (de la) jeune : .....

Ayant pris connaissance des conditions d'inscription, j'autorise, mon fils ou ma fille à participer à la formation BAFA/PSC1 2023 organisé par EBER et à suivre toutes les modalités de cette formation.

J'autorise les responsables du projet à prendre les mesures nécessaires en cas d'urgence et notamment d'intervention chirurgicale.

J'autorise les organisateurs du projet à prendre des photos qui seront éventuellement publiées sur les supports de communication de la Communauté de Communes et/ou de l'organisme de formation.

Je déclare sur l'honneur avoir pris connaissance des conditions d'inscriptions ainsi que du règlement à respecter.

Fait à : .....

Le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Signature :

# Questionnaire de motivation

---

1. Présentez-vous-en quelques lignes :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

2. Pourquoi souhaitez-vous suivre la formation BAFA/PSC1 ?

- Pour financer mes études
- Pour financer mes loisirs et vacances
- Pour financer ma vie quotidienne
- Pour m'ouvrir vers une carrière professionnelle dans l'animation
- Autre : .....

3. Selon vous, quels sont les rôles et les fonctions d'un animateur ?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

4. Que signifie, pour vous, participer à une action citoyenne ?

.....  
.....  
.....  
.....

5. Quelles sont vos motivations pour suivre cette formation : BAFA & PSC1 ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

6. Quelle est la structure jeunesse tutrice qui vous accompagnera ? Qui sera l'animateur(trice) référent (e) ? Pourquoi ce choix ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



## Dépôt du dossier

Date et Signature du (de la) candidat (e)	Date, signature et tampon obligatoire de la structure jeunesse tutrice ou PIJ
---	---

<b>PARTIE RESERVEE A L'ADMINISTRATION</b>	
<input type="checkbox"/> Dossier retenu	<input type="checkbox"/> Dossier refusé
<b>Appréciation générale :</b> ..... ..... ..... .....	

## Pièces à joindre :

- Dossier dûment rempli
- Un Curriculum Vitae
- Une attestation CAF du quotient familial ou MSA
- Une attestation d'assurance civile
- La photocopie recto-verso du Pass'Réunion
- Si PSC1 fournir l'attestation
- Justificatif de domicile si adresse différente des autres documents (CAF et assurance)

Ce dossier est à retourner à **l'adresse suivante ou par mail :**

Entre Bièvre et Rhône Communauté de Communes  
Service Jeunesse  
9, Rue du 19 mars 1962  
38556 SAINT MAURICE L'EXIL CEDEX

Ou à

Information Jeunesse (IJ)  
Centre Social de l'île du Battoir  
410, chemin du 5 août 1944  
38270 Beaurepaire

**Pour tous renseignements, vous pouvez contacter**

**Communauté de Communes**

**07 86 62 04 58**

**[pej@entre-bievretrhone.fr](mailto:pej@entre-bievretrhone.fr)**

**OU**

**Information Jeunesse**

**04 74 79 07 20**

**[pj.cib@gmail.com](mailto:pj.cib@gmail.com)**

## STRUCTURES Socio-éducatives du territoire

<p><b>Service municipal enfance-Jeunesse / St Maurice l'Exil (Stagiaire à partir de 18 ans)</b>  1 rue Ladoumègue  38550 St MAURICE L'EXIL  04.74.86.45.09</p>	<p><b>Centre social OVIV</b>  1410, route des villages  38150 VERNIOZ  04.74.54.14.37</p>
<p><b>Service municipal enfance-jeunesse / Péage de Roussillon</b>  14 place Paul Morand  38150 LE PEAGE DE ROUSSILLON  04.74.86.62.83</p>	<p><b>Centre social au Fil de Lambre</b>  10 chemin de l'Eglise  38150 SONNAY  04.74.79.43.51</p>
<p><b>Centre social du Roussillonnais</b>  16 avenue Jean-Jaurès  38150 ROUSSILLON  04.74.29.00.60</p>	<p><b>Accro'Enfance</b>  4 rue Emile Romanet  38370 St Clair du Rhône  04.74.54.51.17</p>
<p><b>Pass-r'Ailes (enfance)</b>  72 A avenue Bel Air  38150 ROUSSILLON  04.74.86.74.01</p>	<p><b>Centre social de l'Île du Battoir</b>  410 chemin du 5 août 1944  38270 BEAUREPAIRE  04.74.79.07.20</p>
<p><b>Service municipal enfance-jeunesse / Salaise sur Sanne</b>  Rue Avit Nicolas  38150 SALAISE sur SANNE  04.74.29.88.10</p>	<p><b>RHODIA CLUB</b>  102 RN7  38150 SALAISE SUR SANNE  04.74.79.71.66</p>
<p><b>Centre social des 4 vents</b>  30 route de la Chapelle  38150 SAINT ROMAIN DE SURIEU  04.74.84.43.92</p>	<p><b>Accueil de Loisirs /ALPHA 3 A</b>  9 rue Louis Pasteur  Sablons 38550  06.71.59.56.42</p>